

## SÉNAT

Le lundi 11 septembre 1950

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président suppléant (l'honorable J. H. King, C.P.) étant au fauteuil.

Prière et affaires courantes.

## INONDATIONS CAUSÉES PAR LA RIVIÈRE ROUGE

CAISSE DE SECOURS DU MANITOBA

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'honorable John T. Haig:** A titre de sénateur aîné du Manitoba, je saisis l'occasion d'exprimer ma reconnaissance au Parlement canadien, et aux gens du Canada et d'ailleurs, qui ont répondu si généreusement à l'appel de la Caisse de secours aux sinistrés du Manitoba. En Amérique du Nord, au Royaume-Uni, en France et dans d'autres pays, on a fait preuve de tant de générosité que la somme recueillie dépasse les huit millions et quart. Cet argent servira à dédommager les gens de la vallée de la rivière Rouge qui ont perdu meubles et accessoires, par suite de l'inondation du mois de juin dernier.

En passant, il est assez curieux de noter que tous les sénateurs du Manitoba habitent la vallée de la rivière Rouge, ce qui donne une idée de l'importance de la région.

**L'honorable M. McIntyre:** C'est peut-être là la raison de l'inondation.

**L'honorable M. Haig:** Mes collègues connaissent les causes du déluge; peut-être faut-il attribuer le débordement de la rivière Rouge aux mêmes motifs.

Je tiens à souligner que la Caisse de secours est habilement administrée. Ici et là certains touchent peut-être un dollar de plus ou de moins qu'ils ne devraient, mais on n'a pas encore critiqué l'affectation des sommes recueillies.

Au nom des habitants de la vallée de la rivière Rouge, je tiens à remercier les provinces d'Ontario et de Québec et, en particulier, de la Saskatchewan, de l'hospitalité avec laquelle ils ont ouvert leurs foyers et leurs hôpitaux à nos gens. J'affirme sans ambages qu'il ne se perd pas un sou des sommes versées à la Caisse de secours aux sinistrés du Manitoba.

Je désire ajouter que personne n'a critiqué les mesures prises par le gouvernement fédéral relativement à l'inondation. Celui-ci a désigné au poste d'administrateur une personne très compétente et, comme il l'avait fait dans le cas de l'inondation de la vallée du Fraser, il s'est engagé à défrayer les trois quarts du coût du rétablissement des victimes

de l'inondation. Puisque j'habite le Manitoba, je m'abstiens de tout commentaire touchant la conduite de notre gouvernement provincial. A vrai dire, mieux vaut passer cet aspect sous silence.

Je tiens aussi à remercier les cultivateurs de l'Île du Prince-Édouard des porcs de haute qualité qu'ils ont expédiés aux agriculteurs de la vallée de la rivière Rouge à qui l'inondation avait ravi leur bétail. Nous remercions également les cultivateurs d'Écosse, qui nous ont envoyé nombre d'animaux de race afin de remonter les troupeaux de vaches laitières de la vallée de la rivière Rouge.

## BILL CONCERNANT LES CRÉDITS DE LA DÉFENSE

DEUXIÈME LECTURE

**L'honorable Wishart McL. Robertson** propose la 2<sup>e</sup> lecture du bill n<sup>o</sup> 2, intitulé: loi octroyant une aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

—Honorables sénateurs, la présente loi de finances est conforme à la mesure adoptée pendant la dernière guerre, et qui indiquait les sommes globales sans en fournir le détail, comme il se fait d'ordinaire lorsqu'il s'agit de voter des deniers publics. J'ai l'intention d'expliquer les postes importants et, si le Sénat juge bon, de lui faire franchir la deuxième lecture et de proposer le renvoi du bill au comité spécial des mesures législatives, où il nous sera loisible de nous renseigner davantage au besoin. J'ai invité le ministre des Affaires extérieures, qui m'assure pouvoir comparaître à très bref délai. Vu l'absence du ministre de la Défense nationale, le bill dû-t-il être renvoyé au comité cet après-midi, l'un des sous-ministres adjoints sera à notre disposition pour répondre à toute demande de renseignements. Il ne saurait, il va sans dire, traiter de questions d'administration.

Le bill à l'étude tend à fournir les montants dont l'État a besoin pour financer un programme de défense hautement accru par suite de la période d'urgence actuelle. Le montant total voté serait de \$858,768,021. On compte trois affectations principales. La première, au montant de \$142,200,200, destinée à fournir les montants additionnels requis par les services armés pour le reste de l'année financière en cours. La deuxième, soit un montant de \$409,257,821, servirait immédiatement aux services en leur permettant de conclure des contrats pour les années à venir. La loi de finances adoptée lors de la dernière session limitait à l'avenir les engagements par contrats des services à un total de \$141,123,670. Le bill dont nous sommes saisis ajoutera à ce total le montant que je viens de citer.